

Préoccupations des ONG concernant l'objectif d'amener à 30% le taux d'aires protégées et l'absence de garanties pour les communautés locales et peuples autochtones

1 septembre 2020

Aux parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et à son Secrétariat :

Nous jugeons préoccupant l'objectif de 30% inscrit dans le « draft zéro » du Cadre mondial pour la biodiversité de l'après-2020, stipulant :

« D'ici 2030, protéger et conserver grâce à un système bien connecté et efficace d'aires protégées et à d'autres mesures de conservation efficaces par zone au moins 30% de la planète en mettant l'accent sur les zones particulièrement importantes pour la biodiversité. »¹

Des engagements audacieux sont incontestablement nécessaires pour faire face à la crise climatique et aux besoins urgents de protection de la biodiversité. Cependant, nous pensons que cet objectif est contre-productif et vient renforcer un modèle de conservation dépassé et non durable qui risque de déposséder les personnes les moins responsables de ces crises de leurs terres et moyens de subsistance.

Nos principales inquiétudes sont les suivantes :

- L'objectif de 30% a été fixé sans évaluation préalable des impacts sociaux et de l'efficacité de l'objectif précédent de placer 17% de la surface terrestre sous protection (adopté par les Parties à la CBD en 2010). Or, les aires protégées ont entraîné le déplacement et l'expulsion de peuples autochtones et d'autres communautés dépendantes des terres, et ont été associées à de graves violations de droits humains par les organisations et agences de conservation. Malgré les dispositions du cadre actuel de la CBD et du projet de Cadre pour l'après-2020 pour inclure « d'autres mesures de conservation efficace par zone » dans les objectifs de conservation, l'expérience montre que les aires protégées strictes gérées par l'État demeurent trop souvent le choix par défaut dans une bonne partie des pays du Sud.

¹ Traduction non officielle. Le texte est tiré du *Draft monitoring framework for the post-2020 global biodiversity framework* circulé en amont de la 24^{ème} réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique, technique et technologique (SBSTTA-24) : <https://www.cbd.int/sbstta/sbstta-24/post2020-monitoring-en.pdf>

- Nous estimons, sur la base d'études indépendantes sur les zones d'importance écologique les plus susceptibles d'être érigées en aires protégées², que jusqu'à 300 millions de personnes pourraient être sérieusement affectées.
- Les objectifs du projet de Cadre de l'après-2020 ne contiennent aucune garantie efficace pour protéger les terres, les droits et les moyens de subsistance des communautés autochtones et autres communautés dépendantes des terres dans les programmes de conservation. Cela viole les normes des Nations Unies et le droit international.
- La proposition ne reflète pas les conclusions de l'évaluation mondiale de l'IPBES de 2019 selon laquelle les aires protégées existantes ne sont « pas encore gérées de manière efficace ou équitable » ni l'accent qu'elle a mis sur la nécessité de protéger les terres autochtones³.

Nous pensons qu'avant l'adoption de tout nouvel objectif d'établissement d'aires protégées :

1. Le Cadre mondial pour la biodiversité doit reconnaître et protéger les droits fonciers collectifs et coutumiers, et adopter des mesures solides et exécutoires en faveur des peuples autochtones et autres communautés dépendantes des terres, qui s'appliqueront à toutes les aires protégées, nouvelles et existantes. Ces mesures doivent adhérer aux accords internationaux relatifs aux droits humains et garantir les droits aux terres, aux ressources, à l'autodétermination et au consentement libre, informé et préalable. Un plan doit être adopté pour la façon dont ces mesures devront s'appliquer aux aires protégées existantes, et un mécanisme d'examen solide mis en place, avant d'envisager une augmentation du nombre d'aires protégées.
2. Un examen indépendant de l'efficacité et des impacts sociaux des aires protégées existantes doit être mené afin de guider de nouveaux objectifs et normes dans le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020.
3. Une étude approfondie devra être menée et publiée sur les opportunités pour accroître la désignation officielle et la protection des terres autochtones et autres terres gérées durablement par les communautés locales, en vue de d'atteindre la plus grande protection de la biodiversité recherchée dans le cadre du Cadre pour l'après-2020. Sous réserve de cela, le Cadre devra ancrer le principe selon lequel la protection et la reconnaissance des terres autochtones et communautaires doivent être le principal mécanisme de conservation de la biodiversité.
4. Une justification scientifique doit être donnée pour l'objectif de 30%. Cela doit inclure une évaluation de son potentiel d'atténuation des changements climatiques ainsi que des précisions sur l'endroit où ces nouvelles aires protégées sont envisagées, quels

² Schleicher, J., Zaehring, J.G., Fastré, C. et al. Protecting half of the planet could directly affect over one billion people. *Nat Sustain* 2, 1094–1096 (2019). <https://doi.org/10.1038/s41893-019-0423-y>; RFUK (2020) The Post-2020 Global Biodiversity Framework – How the CBD drive to protect 30 percent of the Earth by 2030 could dispossess millions: https://www.mappingforrights.org/MFR-resources/mapstory/cbddrive/300_million_at_risk_from_cbd_drive

³ IPBES (2019) The global assessment report on Biodiversity and Ecosystem Services: <https://bit.ly/3fHBRcZ>

régimes de protection y seront appliqués et quels impacts sont attendus sur les populations de ces zones.

Merci de prendre ces propositions en considération.

Signataires à la date du 1 septembre :

1. Rainforest Foundation UK, Royaume-Uni
2. Minority Rights Group International, Royaume-Uni
3. Survival International, Royaume-Uni
4. Coorg Organisation for Rural Development (CORD), Inde
5. KHOJ Melghat, Inde
6. Katiba Institute, Kenya
7. Ogiek Peoples' Development Program (OPDP), Kenya
8. ProDESC, Mexique
9. Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos, Mexique
10. Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ), Cameroun
11. National Episcopal Conference of Cameroon (CENC), Cameroun
12. Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH), Cameroun
13. Kenya Human Rights Commission, Kenya
14. AfroLeadership, Cameroun
15. Centre for Orang Asli Concerns, Malaisie
16. Actions pour la Promotion et Protection des Espèces et Peuples Menacés (APEM), République Démocratique du Congo
17. Asociación Consejo Nacional de Desplazados de Guatemala (CONDEG), Guatemala
18. Pastoral Women's Council (PWC), Tanzanie
19. Bagyeli's Cultural and Development Association (BACUDA), Cameroun
20. Conservation Solutions Afrika, Kenya
21. Alliance Nationale sur les Aires et Patrimoines Autochtones et Communautaires (ANAPAC), République du Congo
22. Cercle des Droits de l'Homme et de Développement (C.D.H.D.), République du Congo
23. OKANI, Cameroun
24. Environnement Ressources Développement et Nature (ERND), République Démocratique du Congo
25. European Centre for Constitutional and Human Rights (ECCHR), Allemagne
26. Wumweri Ghodu CBO, Kenya
27. Sustainable Development Institute, Libéria
28. Narasha Community Development Group, Kenya
29. Nareto Latia Indigenous Peoples' Programme, Kenya
30. Chepkitale Indigenous People Development Project (CIPDP), Kenya
31. Kalahari Peoples' Fund, États-Unis
32. African International Christian Ministry (AICM), Ouganda
33. Sengwer Indigenous Peoples' Programme, Kenya
34. Peter Veit, États-Unis

35. Jamil Dakwar, États-Unis
36. Cathal Doyle, Royaume-Uni
37. World Rainforest Movement, Uruguay
38. Ethological Society of India, Inde
39. AIPP, Thaïlande
40. Amnesty International, Royaume-Uni
41. Community Land Action Now (CLAN), Kenya
42. Liz Alden Wily, Kenya
43. ESCR-net
44. Movement for the Survival of the Ogoni People (MOSOP), Nigeria
45. REPALEAC, République Démocratique du Congo
46. Endorois Indigenous Women's Empowerment Network, Kenya
47. End Corporate Abuse, Inde
48. Due Process of Law Foundation, États-Unis
49. Endorois Women Community Based Organization, Kenya
50. Adivasi Navjeevan Gathan Navjyoti Agua (ANGNA), Inde
51. New Wind Association, Finlande
52. Emmaus Aurinkotehdas ry, Finlande
53. Peter Bridgewater (Institute for Applied Ecology and Institute for Governance and Policy - University of Canberra), Australie
54. Jerome Lewis (Centre for the Anthropology of Sustainability - University College London), Royaume-Uni
55. Robert Moise (Independent anthropologist), États-Unis
56. David Suzuki, Canada
57. Red Mexicana de Organizaciones Campesinas Forestales A. C. (Red MOCAF), Mexique
58. Flourishing Diversity, Royaume-Uni
59. Plateau Perspectives, Canada
60. Dhaatri Trust, Inde
61. CIC - International Council for Game and Wildlife Conservation, Hongrie
62. Forest Trends, États-Unis
63. PowerShift e.V., Allemagne
64. Reforest the Earth, Royaume-Uni
65. Kalikasan People's Network for the Environment, Philippines
66. Trident Ploughshares, États-Unis
67. Union of the Committee of Soldiers Mothers of Russia, Russie
68. Fleur Nash (University of Cambridge), Royaume-Uni
69. The Development Institute, Ghana
70. Rengma Tribal Group, Inde
71. Kuki Tribal Group, Inde
72. Bodo Students' Union, Inde
73. Dimasa Tribal Group, Inde
74. Bihar Adivasi Adhikar Forum, Inde

75. Adivasi Dalit Majdoor Kisan Sangharsh, Inde
76. Sarv Adivasi Samaj Bastar Sambhag, Inde
77. Shri Ashish Beck, Inde
78. Pragati Prayas, Inde
79. Rajpipla Social Service Society, Inde
80. Adivasi Ekta Parishad, Inde
81. Nayak Development Sangathan, Inde
82. PESA Action Group, Inde
83. Human Development and Research Centre, Inde
84. Himalaya Niti Abhiyan, Inde
85. Centre for Mountain Dalit Rights, Inde
86. Vikas Sahyog Kendra, Inde
87. Rashtriya Jharkhand Seva Sanstha, Inde
88. Srijan Foundation, Inde
89. Bharat Van Adhikar Manch, Inde
90. Jungle Bachao Andolan, Inde
91. Karnataka People's Forum for Land Rights, Inde
92. Kerala Adivasi Forum, Inde
93. Gondwana Samagra Kranti, Inde
94. Sanket Sansthan, Inde
95. Gondwana Mahasabha, Inde
96. Shramik Adivasi Sangathan, Inde
97. Kisan Adivasi Sangathan, Inde
98. Parmeshwaram Welfare Society, Inde
99. Adivasi Chetna Shikshan Seva Samiti, Inde
100. Khoj, Inde
101. Adivasi Chetana Manch, Inde
102. Jungle Jami Surakhya Committee, Inde
103. Paribesh Surakya Samiti, Inde
104. Society of All Round Development, Sirohi, Inde
105. Adivasi Student Union, Inde
106. Gondwana Samkshema Parishad, Inde
107. Adivasi Vanvasi Mahasabha, Inde
108. Odisha Sabar Mahila Mahasangh and Van Panchayat Sangharsh, Inde
109. Mahila Kalyan, Sanstha, Inde
110. Haripal Adibasi Seva Mission, Inde
111. Ranga Matya Lahanti Jeeban Samity, Inde
112. Adibasi Samannoy Mancha, Inde
113. Bijaya K. Panda, Inde
114. Rahul Srivastava, Inde
115. Shyam Kumari Dhurve, Inde
116. Pre Rosaleen Duffy (University of Sheffield), Royaume-Uni
117. Dre Elaine Lan Yin Hsiao (University of Sheffield), Royaume-Uni
118. Dr Ngambouk Vitalis Pemunta (University of Gothenburg), Suède
119. Pr Dan Brockington (University of Sheffield), Royaume-Uni

120. Pr adjoint Jared Margulies (University of Alabama), États-Unis
121. Strong Roots Congo, République démocratique du Congo
122. Organisation pour le Développement et les Droits Humains au Congo (ODDHC), République du Congo
123. Civil Society-Independent Forest Monitor, Libéria
124. Dre Anwasha Dutta (Michelsen Institute), Norvège
125. Dr George A Iordachescu (University of Sheffield), Royaume-Uni
126. Dre Judith Verweijen (University of Sheffield), Royaume-Uni
127. Pr Bram Büscher (Wageningen University), Pays-Bas
128. Initiative for Equality, États-Unis